

Compte-rendu de la réunion des Personnes Publiques Associées du 23 mars 2025

Affaire	Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Montréal Projet de renouvellement-extension de la carrière alluvionnaire de la société LES SABLIÈRES DE BRAM
---------	---

Objet	Procès-verbal – Examen conjoint des Personnes Publiques Associées
-------	---

Date / Lieu	23 mars 2026 Mairie de Montréal Rue de la Mairie 11290 – MONTRÉAL Salle des mariages
-------------	--

Rédacteur	PICARD Margot, bureau d'études GÉOENVIRONNEMENT
-----------	---

Participants	<u>Personnes publiques associées présentes :</u> • M. Alexis CATIEAU – DDTM de l'Aude ; • Mme Pauline ROY – PETR du Pays Lauragais ; <u>Personnes publiques associées excusées :</u> • Préfet de la région ; • Région Occitanie ; • Département de l'Aude ; • Chambre d'agriculture de l'Aude ; • Chambre de Commerce et de l'Industrie ; • Chambre des Métiers et de l'artisanat de l'Aude ; • Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère ; • Mairie de Bram ; • Centre régional de la Propriété Forestière ; • Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) ; • Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ; • Service départemental d'incendie et de secours de l'Aude ; • Voie Navigable de France – Direction territorial Midi. <u>Pour la Mairie de Montréal :</u> • M. Bernard BREIL, Maire de Montréal ; • M. Philippe LANNES, 1^{er} adjoint au Maire ; • Mme Andrée ROIG, 2^{ème} adjointe au Maire ; • M. Gilles BARTHEZ, 3^{ème} adjoint au Maire. <u>Pour la société LES SABLIÈRES DE BRAM :</u> • M. Philippe MAURI, Directeur Général du Groupe MAURI ; • M. Lionel BERNARD, Responsable projet du groupe NGE.
--------------	---

	<u>Pour le bureau d'études GEOENVIRONNEMENT :</u> • Mme. EYQUEM Marie-Laure, Directrice d'études ; • Mme. PICARD Margot, Chargée d'études.
--	--

Nombre de pages	8
-----------------	---

Annexes	1 – Feuille d'émargement 2 – Avis de la Direction territoriale Sud-ouest / Service territorial Midi des Voies Navigables de France
---------	--

Diffusion	Participants
-----------	--------------

Date	20/05/2026
------	------------

Début de la réunion à 14h15

M. Le Maire ouvre la séance et un tour de table est effectué.

Mme EYQUEM anime la réunion par le biais d'un support de présentation diffusé en séance. Le déroulé de la présentation est le suivant :

- ✓ Présentation du projet motivant la mise en compatibilité du PLU de Montréal par Déclaration de Projet ;
- ✓ Description des modifications qui seront apportées au document d'urbanisme ;
- ✓ Déroulement de la procédure de mise en compatibilité jusqu'à ce jour ;
- ✓ Synthèse et perspectives.

En cours de séance, **M. BARTHEZ** sollicite des éclaircissements sur la notion de « matériaux inertes » utilisés dans le cadre du remblaiement de la carrière. **Mme EYQUEM** lui indique qu'il s'agit de matériaux, codifiés par le Code de l'Environnement, correspondant à des déchets issus de chantiers de déconstruction, de démolition ou de terrassement. Elle rappelle cependant que, dans le cadre du présent dossier, seules des terres naturelles provenant de chantiers de terrassement seront utilisées pour le remblaiement de la carrière.

M. BARTHEZ demande de nouveau une précision sur le terme « inertes » employé. **Mme EYQUEM** ainsi que **M. MAURI** expliquent que ce qualificatif désigne des matériaux qui n'évoluent pas dans le temps et qui ne subissent aucune dégradation une fois intégrés aux sols. Ils précisent également à **M. BARTHEZ** que le terme « inertes » ne sous-entend nullement que ces matériaux rendraient les terres inaptes aux pratiques agricoles exercées.

Suite à la présentation des modifications devant être apportées au document d'urbanisme, **M. CATIEAU** souhaite une précision sur un élément du nouveau règlement. Il s'interroge sur la proposition faite dans le futur règlement du PLU d'exclure les activités extractives des obligations de retrait de 100 m vis-à-vis de l'autoroute. Il souligne en effet que les opérations d'extraction réalisées à proximité de l'autoroute pourraient influencer sa stabilité. Il indique par ailleurs que, la réglementation ayant évolué depuis l'autorisation initiale de la carrière en 2010, il apparaît nécessaire de s'assurer que le retrait de 100 m indiqué dans le règlement actuel du PLU soit conforme aux dispositions réglementaires en vigueur.

À cette remarque de la DDTM, les représentants des Groupes MAURI et NGE (**M. MAURI** et **M. BERNARD**) précisent qu'au niveau de l'extension, la carrière reste séparée de l'autoroute par la voie d'accès au site. Par ailleurs, ils rappellent qu'un retrait réglementaire supplémentaire de 10 mètres minimum est respecté entre le périmètre de la carrière et le début de la zone d'extraction, assurant ainsi un éloignement des activités extractives d'environ 35 m avec l'autoroute.

Suite à la demande de la DDTM, une demande de dérogation à la Loi Barnier a été rédigée et sera versée au bordereau des pièces pour l'enquête publique unique.

Suite à cet échange, **Mme ROY** souhaite quant à elle obtenir de plus amples informations concernant le renforcement des haies mentionné dans le projet carrière, notamment afin d'en appréhender plus clairement la temporalité. En réponse, **M. BERNARD** précise que ce renforcement, qui consiste à effectuer des plantations en périphérie de la carrière, sera mené en deux temps. Des plantations seront effectivement réalisées dès le début de la phase d'exploitation de la carrière, puis elles seront complétées par de nouvelles plantations lors de la phase de remise en état de la carrière.

Mme EYQUEM poursuit sa présentation et expose le déroulement de la procédure de mise en compatibilité engagée jusqu'à ce jour.

Au cours de la présentation de l'avis de la MRAe, **M. BARTHEZ** interroge **Mme EYQUEM** concernant les impacts du projet sur la nappe souterraine. **Mme EYQUEM** et **M. MAURI** lui expliquent que, dans la majorité des cas lorsqu'il s'agit de carrières exploitées en eau, les opérations d'extraction entraînent localement une élévation du niveau de la nappe à l'aval et une diminution de celle-ci en amont. Toutefois, dès lors que les travaux de remblaiement seront achevés, les niveaux d'eau reviendront à l'équilibre. **M. MAURI** indique également à **M. BARTHEZ** que sur la carrière, 90% des eaux de lavage utilisées sur l'installation de traitement sont recyclées, ce qui limite les prélèvements dans le milieu naturel. De plus, des analyses de qualité des eaux souterraines et des relevés piézométriques sont réalisés régulièrement. **Mme EYQUEM** confirme que ces impacts ont bien été étudiés dans le dossier de demande d'autorisation, notamment par le bureau d'études BERGA Sud spécialisé en hydrogéologie, dont l'étude est jointe en annexe de l'étude d'impact.

M. BARTHEZ demande ensuite si les services instructeurs ou les riverains ont formulé d'autres questionnements relatifs aux besoins en eau de la carrière et à la compatibilité avec les usages agricoles locaux. **M. MAURI** répond par la négative – rien ne lui a été demandé à ce jour.

M. BARTHEZ introduit alors le souhait d'étudier, avec **M. MAURI**, la possibilité d'utiliser les plans d'eau de la carrière pour constituer des réserves et ainsi contribuer aux dispositifs de défense incendie de la commune de Montréal. **M. BARTHEZ** précise que cette solution permettrait d'éviter à la commune le déploiement de bâches à incendie fortement coûteuses et nécessitant un entretien important. Il expose alors à **M. MAURI** le souhait de créer une zone d'accueil pour les camions de secours où une prise d'aspiration pourrait être mise à disposition. **M. MAURI** répond favorablement à la demande de la commune et indique qu'une prise d'eau pourrait effectivement être implantée au niveau de l'entrée de Pigné, mais en dehors du périmètre de la carrière afin de garantir le respect des règles de sécurité et d'accès en dehors des heures d'ouverture. Tous conviennent de se revoir ultérieurement pour en rediscuter.

À l'issue de cet échange, **Mme ROY** est revenue sur les modélisations effectuées dans le cadre de l'étude complémentaire des impacts hydrogéologiques cumulés, réalisée par le bureau d'études « A La Source Conseil », et plus précisément sur le niveau de la nappe obtenu à diverses échéances. Elle relève en effet que selon ces modélisations, en 2045, le niveau de la nappe pourrait se situer un demi-mètre plus bas que le niveau actuel. Elle souhaite alors savoir ce que l'exploitant envisage de mettre en œuvre si cela se présentait.

M. BERNARD lui répond que conformément aux prescriptions de l'étude hydrogéologique, un suivi régulier des niveaux piézométriques sera réalisé sur le site au moyen de 5 piézomètres et via la surveillance des cotes des plans d'eau à l'amont et à l'aval. Ce suivi permettra notamment de vérifier les niveaux d'eau et de pouvoir ainsi mettre en œuvre, dès que possible, des mesures de gestion des écoulements si cela s'avérerait nécessaire pour garantir que les niveaux soient bien revenus à la normale à la fin de l'exploitation de la carrière. Il rappelle également que l'exploitant utilisera des matériaux plus perméables en couloir et en fond de fouille pour faciliter la reprise des écoulements naturels de la nappe.

Lors de la présentation par **Mme EYQUEM** d'une recommandation de la MRAe concernant le trafic généré par le projet de renouvellement et d'extension de la carrière, **M. LANNES** demande si le projet va entraîner une augmentation significative du trafic par rapport à la situation actuelle. **M. MAURI** lui répond en préambule que la carrière dessert trois destinations principales sans qu'il soit nécessaire de traverser le bourg de Bram. Il ajoute ensuite que le projet va effectivement induire une légère augmentation du nombre de camions transitant sur les axes routiers menant à ces localisations. **M. MAURI** indique cependant que ce trafic supplémentaire sera finalement compensé par le fait que plusieurs de ses confrères devraient arrêter leur activité d'ici peu, faute de possibilité de renouvellement ou d'extension.

M. BARTHEZ demande alors à **M. CATIEAU** si les impacts du projet sur le réseau routier ont bien été examinés pour son service. **M. CATIEAU** lui répond que, s'agissant d'une procédure commune entre ICPE et urbanisme, c'est surtout la DREAL qui a analysé cette thématique du projet.

M. LANNES demande ensuite à **M. MAURI** quel est le tonnage de ses camions. **M. MAURI** indique qu'ils font en général 44 tonnes. Il précise cependant que ces tonnages pourront potentiellement augmenter car l'État souhaite généraliser l'utilisation des camions électriques. Or, les batteries pesant elles-mêmes 3 tonnes, le poids des camions passerait à 47 tonnes.

Mme EYQUEM poursuit la présentation des recommandations formulées par la MRAe sur l'évaluation environnementale commune.

Suite à la présentation de recommandations concernant la thématique biodiversité, **M. le Maire de Montréal** demande si un inventaire faune/flore a bien été réalisé dans le cadre du projet carrière. **Mme EYQUEM** confirme qu'une étude faune/flore 4 saisons a bien été effectuée par un bureau d'études écologie. **M. MAURI** complète cette réponse en indiquant que des suivis réguliers de la biodiversité sont déjà mis en place sur plusieurs de ses carrières et qu'il fera également intervenir un bureau d'études spécialisé pour assurer un suivi sur la carrière de Pigné, dès l'obtention de l'autorisation.

M. MAURI rappelle aux participants que la carrière présente un enjeu particulier pour les amphibiens, notamment pour le Pélobate cultripède, une espèce utilisant à la fois les milieux aquatiques et terrestres du site. Il précise qu'en raison de sa présence et de son statut, plusieurs mesures ont été mises en place pour éviter de l'impacter.

Mme EYQUEM termine sa présentation sans autre contribution.

Un temps d'échange est alors proposé par **Mme EYQUEM**.

Lors de celui-ci, **M. CATIEAU** souhaite revenir sur une demande transmise par la DDTM au porteur de projet carrière concernant l'intégration de la rubrique 3.2.2.0 de la Loi sur l'Eau au dossier de demande d'autorisation. En réponse, **M. BERNARD** rappelle que cette demande était liée à la mise en place de remblais en périphérie de la carrière dont certains dans le lit majeur du Rébenty. Il confirme à **M. CATIEAU** que cette demande de la DDTM a bien été traitée dans le cadre de la demande de compléments. Il souligne cependant que les merlons qui ceinturent le site sont des merlons discontinus et temporaires, qui évoluent à l'avancement de l'exploitation, et qui seront supprimés à terme. Ainsi, **M. BERNARD** conclut que ces merlons n'auront aucune incidence sur les conditions d'écoulement du Rébenty, qui seront donc maintenues.

Avant de clôturer la séance, **M. MAURI** explique que le Groupe MAURI est membre de l'UNICEM Entreprises Engagées, qui promeut un comportement environnemental et sociétal exemplaire. À ce titre, il souhaite mettre en place un comité de suivi annuel en présence de la commune et des riverains de la carrière, afin de créer un moment d'échanges et de remontées d'informations. **M. MAURI** prendra attache auprès de la Mairie après l'obtention de l'autorisation afin de fixer une première date, probablement au cours de l'automne.

En conclusion des échanges, **Mme EYQUEM** rappelle qu'une proposition de compte-rendu sera rédigée puis transmise à l'ensemble des participants afin qu'ils puissent le compléter et/ou le valider. Ce procès-verbal sera joint au dossier d'enquête publique.

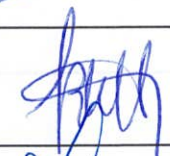
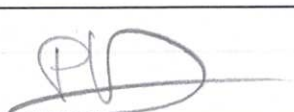
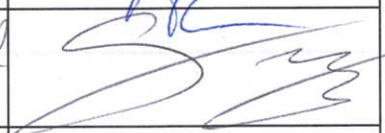
M. le Maire remercie l'ensemble des participants et clôture la réunion.

ANNEXES :

1 – Feuille d'émargement

2 – Avis de la Direction territoriale Sud-ouest / Service territorial Midi des Voies Navigables de France

Réunion Personnes Publiques Associés 23 Mars 2026 à 14h00

Nom	Prénom	Coordonnées	Signature
EXQUEM	Marie - Laure	Géocuvirronnement 06/48/63/59/97	
PICARD	Nargot	Géocuvirronnement 06 59 19 21 98	
BERNARD	Lionel	NGE 06-85-94-55-11	
MAURU	Philippe	HOLDING MAURI 06.80.85.69.62	
CATIEAU	Alexis	DDTM M 06.68.71.76.65	
ROY	Pauline	PETR du Pays Jaurigais 06.68.60.56.57	
BARTHEZ	Gth	Mairie Montbelat 06 7783 89 09	
BOIG	Amelcure	Mairie Montbelat 07 7780 74 61	
LANNES	Philippe	Mairie Montbelat 0777 913825	
BERNARD	BERNARD	mairie @matedu.fr 0630113105 0668762005	

De : CAUMEIL Frederic <Frederic.CAUMEIL@vnf.fr>

Envoyé : mardi 3 mars 2026 14:18

À : Mairie <mairie@montreal11.fr>

Objet : Avis VNF - Projet extension Carrière du Pigné

Monsieur le Maire,

Suite à votre courrier du 17 février en LRAR concernant le projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Pigné, VNF n'a pas d'observation particulière à émettre. Ce projet se situant à 2,5 kms du Canal du Midi, il n'y a aucun lien direct avec la voie navigable que nous exploitons pour le compte de l'Etat.

Je vous d'agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

FREDERIC CAUMEIL

Direction Territoriale Sud-ouest

Service Territorial Midi

Responsable Développement-Domaine

Port du Canal - 11000 Carcassonne

Tél : 04 68 71 74 55 - Portable : 07 61 26 60 92

vnf.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

